

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

### **1. Champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les prestations réalisées par la SAS APG. Le fait pour le client de passer commande auprès de la SAS APG matérialise son acceptation sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

### **2. Information du client**

Le client reconnaît avoir eu communication, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et d'exécution de prestation de services et des informations listées aux articles L111-1, L11-2 et L 221-5 du Code de la consommation, en particulier des caractéristiques essentielles des prestations, préalablement à la signature du devis.

### **3. Commande**

L'offre de la SAS APG, établie sur devis, a une validité de 30 jours à compter de sa date d'établissement. Le client est seul responsable des informations fournies pour établir son devis. La SAS APG se réserve le droit d'annuler de plein droit le contrat établi s'il s'avère que les informations fournies par le client sont erronées. En cas de modification nécessaire du devis initial, le nouveau devis devra recueillir l'accord du client.

### **4. Droit de rétractation**

Conformément à l'article L221.21 du code de la consommation, le client, lors de l'achat d'un service à distance, peut exercer son droit de rétractation dans un délai de 14 jours à compter de l'acceptation du devis.

Les autres ventes ne sont pas soumises au droit de rétractation, ce que le client reconnaît expressément en validant sa commande.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à la société APG sa décision ou moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté ou en utilisant le modèle de formulaire de rétraction joint au devis. Par exception, le droit de rétractation ne s'applique pas, si la prestation a été réalisée intégralement dans cet intervalle à la demande expresse du client.

### **5. Obligations du Client**

Le client s'engage à fournir à la SAS APG tous les documents utiles à la bonne réalisation des services qui lui seront demandés en amont de l'intervention.

Le client devra être présent sur les lieux de situation des biens à diagnostiquer pour les dates et heures convenues, ou devra remettre les clés à un tiers dans le cas d'une domiciliation éloignée. Le client s'engage à respecter le rendez-vous fixé et à avertir la SAS APG de toute absence ou impossibilité de maintenir le rendez-vous fixé, et ce au moins 24 heures avant la visite. Dans le cas contraire, le client se verra facturé un déplacement forfaitaire de 80.00 euros TTC. Ce même montant sera facturé en cas d'absence du locataire ou du propriétaire, ou d'impossibilité de récupérer les clés du bien.

Le client s'engage à fournir un accès sécurisé à toutes les pièces, à rendre l'immeuble accessible, sans démontage ni déplacement de mobilier le jour du rendez-vous afin de permettre un accès aux murs, plafond, planchers, plinthes et cloisons. Il est rappelé que la SAS APG n'a pas l'autorisation légale de déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils, de pratiquer des démontages ou des ouvertures, de démonter ou forcer des serrures, de disposer d'appareillages spéciaux tels qu'échafaudages ou nacelles (hauteur maximale d'examen : 3 mètres).

### **6. Fourniture de la prestation**

La date et l'heure de rendez-vous d'intervention seront convenues d'un commun accord entre le client et la SAS APG. Les services sont fournis dans un délai de 14 jours maximum après acceptation du devis.

Conformément à l'article L216-2 du code de la consommation, si la prestation n'est pas réalisée dans le délai indiqué ci-dessus, et après avoir enjoint la SAS APG à effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, le client peut résoudre le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable.

#### **7. Prix et modalités de paiement**

Sauf conditions particulières prédéfinies, les prix de la prestation sont ceux figurant dans l'offre signée par le client. Toute mission supplémentaire à la mission initialement prévue donnera lieu à une facturation supplémentaire. Une facture sera remise au client, et les rapports seront transmis après paiement et encaissement de la totalité de la prestation.

#### **8. Force majeure**

Les obligations du client et de la SAS APG sont suspendues, et leur responsabilité ne peut pas être engagée, en cas d'événements de force majeure.

#### **9. Données personnelles**

Dans le cadre de son activité, la SAS APG est amenée à collecter des données personnelles d'identification du client. Ces données sont destinées exclusivement aux personnes habilitées de la société et à la bonne exécution de la mission. Le client est informé du droit dont il dispose d'accéder, de rectifier, ou de supprimer ces données sur simple demande écrite adressée à la SAS APG.

Selon l'article L.223-2 du code de la consommation, il est rappelé que le client peut user de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique bloctel : bloctel.gouv.fr.

#### **10. Compétence juridictionnelle**

Le client a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation. Le client peut décider de soumettre le litige à une procédure de médiation et saisir le médiateur désigné par la SAS APG dont les coordonnées sont les suivantes : 14 rue Saint Jean – 75017 PARIS – 0189470014  
<https://www.cm2c.net/>